

## Réponse aux sept propositions de l'APGL

À l'attention de l'Association des Parents et futurs parents Gays et Lesbiens (APGL),

Vous avez fait parvenir le 14 février dernier au candidat Jean-Luc Mélenchon et à son mouvement de campagne « La France insoumise » un questionnaire sur les familles homoparentales, intitulé « Pour mettre fin aux discriminations que subissent les familles homoparentales et faire progresser les droits de toutes les familles » et nous vous remercions de faire vivre le débat public sur ces questions, à l'occasion des échéances électorales de cette année.

Le programme de Jean-Luc Mélenchon et du mouvement la France insoumise à la présidentielle est déjà connu avec la publication de *L'Avenir en commun* en librairie depuis décembre dernier. Les candidats de la France insoumise pour les élections législatives de juin porteront le même programme, comme ils s'y engagent pour avoir l'investiture du mouvement.

Le programme *L'Avenir en commun*, public, répond déjà à plusieurs de vos interrogations :

### Chapitre 5. Une nouvelle étape des libertés et de l'émancipation personnelle [extraits]

- Constitutionnaliser la non-marchandisation du corps humain et le droit fondamental à disposer de son corps : droit à la contraception, à l'IVG, droit de mourir dans la dignité (y compris avec assistance)
- Autoriser le changement d'état civil libre et gratuit devant un officier d'état civil.
- Établir la filiation par reconnaissance comme principe par défaut, reconnaître le droit à la procréation médicalement assistée (PMA) pour toutes les femmes, refuser la gestation pour autrui (GPA), faire prévaloir l'intérêt supérieur de l'enfant en toutes circonstances.

### Chapitre 6. Une République universelle [extraits]

- Assurer l'égalité réelle et combattre les discriminations fondées sur le genre, le handicap, l'apparence, la couleur de peau, l'âge, l'orientation sexuelle, la religion ou la croyance, l'origine sociale ou la fortune
- Assurer l'égalité de toutes les familles, de tous les enfants et des couples mariés et pacsés (en matière de succession, funérailles, pensions de réversion, etc.), ouvrir l'adoption plénière conjointe à tous les couples, mariés ou non.

Le programme *L'Avenir en commun* se décline ensuite en diverses équipes de la France insoumise dites « livrets thématiques » qui détaillent le contenu de ces propositions programmatiques. Nous animons l'équipe « Droits nouveaux des personnes/LGBTI » et nous vous communiquons ci-dessous donc nos réponses plus détaillées à votre questionnaire précis, visées par le candidat et l'équipe Programme de la France insoumise.

Camille Barré et Jean-Charles Lallemand,  
responsables du Livret thématique « Droits nouveaux des personnes/LGBTI » du programme de Jean-Luc Mélenchon et de la France insoumise

copies :

- Jean-Luc Mélenchon, député européen, candidat de la France insoumise à l'élection présidentielle 2017
- Charlotte Girard, responsable du Programme « L'Avenir en commun » de Jean-Luc Mélenchon et de la France insoumise
- équipe « courriers » JLM2017/France insoumise
- équipe « Livret thématique « Droits nouveaux des personnes/LGBTI »
- Thomas Linard, responsable des questions de parentalité et de filiation dans le livret thématique « Droits nouveaux des personnes/LGBTI »

\*\*\*\*\*

## Proposition APGL # 1

### La présomption de parenté pour toutes et tous

Face aux inégalités de présomption de parenté dans le mariage et de déclaration de parenté dans le mariage, instaurer l'égalité entre couples hétéro et homosexuels :

- Dans le cadre du mariage : élargir la présomption de paternité à une présomption de parenté pour un alignement par symétrie avec les couples hétérosexuels de ce qui découle du mariage → un même mariage pour tous implique les mêmes conséquences en termes de droits.
- Hors mariage : élargir la déclaration de paternité à une présomption de parenté pour un alignement par symétrie avec les couples hétérosexuels → déclaration en parenté anticipée, au moment de la déclaration de naissance ou après avec l'accord de la mère qui accouche.

Votre engagement de candidat.e à la présidentielle 2017 :

Je défends cette proposition.

### Vos commentaires :

Nous cochons « pour », faute de meilleur choix, mais nous pensons que le temps est venu de dissocier clairement la filiation de la conjugalité, c'est pourquoi nous abrogerons pour tous les couples la présomption de paternité. Déjà 60 % des pères (source : INSEE, année 2016) ne sont pas mariés à la mère de leur enfant (70 % pour le premier enfant) et établissent donc leur paternité non pas par présomption, mais par reconnaissance : nous ferons de la reconnaissance le mode d'établissement par défaut de la filiation, qui peut être faite avant la naissance, au moment de la déclaration de naissance, ou après.

Le consentement au don en cas de PMA avec don de gamètes vaudra reconnaissance.

### Proposition APGL # 2

#### La procréation médicalement assistée (PMA) pour toutes les femmes

La PMA est autorisée pour les couples de même sexe dans sept pays européens : la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

Face au constat de recours à la PMA dans les pays qui l'autorisent, de personnes seules ou en couple, hétérosexuel ou homosexuel, instaurer une égalité des droits pour toutes les femmes :

- Seules ou en couple,
- En couple hétérosexuel ou homosexuel,
- Couple marié ou non marié [Comme pour les femmes hétérosexuelles depuis 2011].
- Un niveau de médicalisation adaptée à la fécondité de chaque femme, avec ou sans don de gamètes (ovocyte et/ou sperme).
- Sans inscription des modalités de procréation sur les documents d'état civil.

### Votre engagement de candidat.e à la présidentielle 2017 :

Je défends cette proposition.

### Vos commentaires :

Nous sommes en effet favorables à l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, quelle que soit leur situation conjugale. Nous dénonçons la pusillanimité de François Hollande qui, reniant les engagements pris comme candidat en 2012 dans une interview donnée au magazine *Têtu*, s'est caché durant cinq ans derrière un éventuel nouvel avis du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) pour ne pas honorer sa promesse. Nous pensons que l'ouverture de la PMA à toutes les femmes est un choix politique, cohérent avec notre vision du droit des femmes à disposer de leur corps comme étant un droit fondamental de la personne humaine.

### Proposition APGL # 3

#### Ouvrir un débat sur une gestation pour autrui (GPA) réglementée et éthique pour toutes et tous

La GPA est possible dans plusieurs pays européens : en Belgique, aux Pays-Bas, en Pologne, au Danemark et en Slovaquie où aucune législation ne l'interdit, ce qui l'autorise de fait. La GPA est légale en Grèce, en Roumanie, au Royaume-Uni et au Portugal.

Face au constat de recours à la GPA de personnes seules ou en couple, hétérosexuel ou homosexuel, à l'étranger, instaurer une GPA réglementée et éthique :

- Une GPA ouverte à toutes et tous en France : personnes seules ou en couple, hétérosexuel ou homosexuel.
- Une procédure soumise à une autorité publique pour assurer les conditions éthiques et de respect de l'intégrité des parties dans la mise en œuvre de chaque GPA.
- Une indemnisation et non une rémunération de la femme porteuse.
- L'absence d'intermédiaires rémunérés.
- Inscription de la femme porteuse dans la filiation et dans l'histoire de l'enfant par accord entre elle et les parents d'intention (filiation, histoire).
- Un niveau de médicalisation adaptée à la fécondité de chaque femme porteuse, avec ou sans don de gamètes (ovocyte et/ou sperme).

#### Votre engagement de candidat.e à la présidentielle 2017 :

Je m'oppose à cette proposition.

#### Vos commentaires :

Je m'oppose à la GPA car cela implique la marchandisation du corps des femmes. Notez que nous voulons faire prévaloir l'intérêt supérieur de l'enfant en toute circonstance, comme nous le rappelle régulièrement la Cour européenne des Droits de l'Homme qui a déjà condamné cinq fois la France depuis juin 2014 pour non-transcription de l'état civil des enfants nés par GPA. Sur cette base, nous sommes favorables à la reconnaissance complète de l'état civil en France des enfants nés par GPA dans un pays où cette pratique est légale.

Les enfants n'ayant pas à subir les décisions de leurs parents, nous compléterons la liste des discriminations disposées à l'article 1 de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 et des articles 225-1 et 225-2 du Code pénal pour que soient ajoutés un 24<sup>e</sup> et un 25<sup>e</sup> critère prohibant la discrimination en raison des conditions de conception et des conditions de naissance.

### Proposition APGL # 4

#### Une politique de don de gamètes plus volontariste en France pour le bénéfice de toutes et tous

Face au constat de déficit de dons de sperme et d'ovocytes en France avec pour conséquences des délais d'attente pour les actuels couples hétérosexuels en procédure de PMA :

- Une culture et une promotion des dons à développer et valoriser en France.
- Modalité de procréation inscrit dans aucun document d'état civil.
- Un accès possible aux origines biologiques (nominatif ou identifiant), selon les souhaits des parties :
  - donneuses et donneurs (don fermé ou ouvert),
  - parents,
  - enfant, sous réserve de son information par ses parents,
  - à prévoir par inscription contractuelle dans l'acte de don et l'acte de réception.

### Votre engagement de candidat.e à la présidentielle 2017 :

J'ouvrirai le débat.

### Vos commentaires :

Nous sommes ouverts à un débat sur la possibilité d'autoriser le don non anonyme de gamètes, tout comme sur l'accès aux origines. La question soulève, dans chaque sens, des interrogations éthiques importantes dont la société est assez mure pour se saisir. Plus largement, nous pensons important d'associer plus systématiquement et de façon plus structurée les citoyen-ne-s aux décisions sur les questions de société, y compris si elles engagent des débats scientifiques et technologiques.

### Proposition APGL # 5

#### La reconnaissance de la pluriparentalité et plurifiliation

Considérant qu'être parent c'est se reconnaître comme tel et assurer les soins de son enfant, face à la réalité quotidienne de familles homoparentales comme de familles recomposées :

- L'établissement d'une double filiation homonormée pour les couples de personnes même sexe sans passer par l'adoption intrafamiliale.
- Reconnaître la plurifiliation d'un enfant (3 ou 4) soit par inscription dès sa naissance, soit venant se rajouter aux filiations de départ, avec l'accord du ou des parents légaux (ou dans l'intérêt de l'enfant si le parent légal est décédé et ne peut plus exprimer sa volonté),
- Établissement de la filiation par possession d'état pour plus de deux parents statutaires : permettre d'établir l'existence d'un lien de filiation et de parenté entre un « parent non statutaire » et son enfant, même s'ils n'ont aucun lien biologique [Pour être inscrite à l'état civil, la possession d'état doit être constatée dans un acte de notoriété délivré par le juge].

### Votre engagement de candidat.e à la présidentielle 2017 :

Je défends cette proposition.

### Vos commentaires :

En cohérence avec notre proposition de dissocier la filiation de la conjugalité, nous pensons effectivement qu'il est parfois dans l'intérêt d'un enfant d'ajouter les filiations plutôt que de les soustraire.

Concernant la possession d'état, elle peut certes éventuellement servir à établir une filiation, mais elle doit surtout protéger l'enfant, en rappelant le sens profond de la filiation, qui est un engagement de parenté. La possession d'état doit rendre manifeste que cet engagement a un contenu, une consistance et une persistance tels que l'intérêt de l'enfant s'oppose à toute rupture du lien créé, que ce soit à l'initiative d'un tiers ou sur décision unilatérale de celui ou celle qui a créé la possession d'état.

## Proposition APGL # 6

### les procédures d'adoption en France

Face aux réalités des familles, enfants élevés par des personnes seules ou en couple, hétérosexuelles ou homosexuelles, faciliter l'adoption simple et plénière pour mieux protéger tous les enfants :

- Adoption plénière intrafamiliale :
  - Déjudiciariser la procédure d'adoption plénière en cas de filiation unique.
  - Attribuer l'adoption plénière de l'enfant du couple, automatiquement s'il n'y a qu'une filiation, par voie notariée, sans passage devant le juge aux affaires familiales.
- Adoption simple :
  - Réforme pour permettre le partage consensuel de l'autorité parentale et non son transfert aux seuls parents adoptifs.
  - Réforme pour permettre d'ajouter deux filiations aux deux filiations de naissance par l'adoption d'un enfant par plus de deux personnes.
- Supprimer le transfert automatique de l'autorité parentale du parent légal qui permet l'adoption de son enfant, vers l'adoptant : pour avoir lieu, ceci devrait être, au contraire, expressément demandé.
- Ouvrir l'adoption aux couples non mariés, afin de ne pas obliger les parents à se marier pour adopter (avancée pour les couples homosexuels mais aussi pour les couples hétérosexuels !)
- Réformer globalement l'adoption en France :
  - Soutenir toutes les personnes en difficulté dans leurs fonctions parentales par une véritable politique de repérage précoce et d'accompagnement à la réduction des risques et des dommages psychiques, physiques et matériels pour les enfants.
  - Faciliter « l'adoptabilité » des enfants mis en danger durablement au sein de leur famille.

[Votre engagement de candidat.e à la présidentielle 2017 :](#)

Je défends cette proposition.

### Vos commentaires :

La voie notariée pourrait en effet être un moyen adapté à l'adoption de l'enfant du conjoint. Ce type d'adoption gardant son sens pour une situation de beau-parentalité (c'est-à-dire un parent n'ayant pas pris part au projet parental ayant amené l'enfant à la vie) qui souhaite endosser une parenté légale. Pour une meilleure sécurité juridique toutefois, le dossier d'adoption pourrait être simplement homologué par un-e juge.

Vos propositions répondent à des problématiques LGBT parentales spécifiques, mais elles les dépassent aussi, et vous avez raison d'en souligner l'avancée pour tous les couples. En Polynésie française par exemple, la loi française actuelle est mal adaptée par une prise en compte adéquate de la pratique traditionnelle d'adoption, le fa'a'amura'a. Plus généralement, vos propositions montrent comment, en partant des besoins propres des familles LBGTparentales, nous pouvons servir l'intérêt général.

Vous avez aussi raison de souligner qu'une refonte globale de l'adoption doit prendre en compte tant le besoin de soutenir les personnes en difficulté dans leurs fonctions parentales que de favoriser l'adoptabilité en cas de mise en danger durable. Car la situation des enfants placés est en effet complexe, et n'appelle pas une réponse unique, mais un ensemble de mesures pour une société plus juste et plus humaine.

### Proposition APGL # 7

#### L'égalité des droits sociaux pour tous les parents

Face à la réalité de toutes les familles, enfants élevés par des personnes seules ou en couple, hétérosexuel ou homosexuel, les mêmes droits pour tous en matière de droits à congé parental ou à la retraite, que l'enfant soit né avant ou après 2010 :

- Parents biologiques ou adoptant,
- Parents adoptant en extra ou intrafamilial,
- Des droits pour les parents sans filiation qui n'ont pas pu se marier et adopter leur enfant, pour cause de séparation ou décès, et qui ont élevé un enfant en couple homoparental
- Des droits pour tous les tiers éduquant (personne disposant de la délégation de l'autorité parentale ou auxquelles le juge a confié l'enfant).
- Étendre le congé d'accueil de l'enfant à toute personne vivant maritalement avec le parent statutaire.

### Votre engagement de candidat.e à la présidentielle 2017 :

Je défends cette proposition.

### Vos commentaires :

Pour des raisons de sécurité juridique pour les enfants et les parents reconnus, nous ne pensons toutefois pas que des parents sans filiation devraient bénéficier des mêmes droits. En cas de difficulté pour des parents à établir leur filiation (spécialement des parents sans gènes en commun avec leur enfant), nous pourrions prendre exemple sur la loi belge 54K1152 (en attente de promulgation, mais adoptée en février 2017) et les dispositions de transition que cette loi met en place.

**La France  
insoumise**

**jlm2017.fr**

Jean-Luc  
**MÉLENCHON**

 @JLMelenchon

 JLMelenchon

Dossier suivi par : \_\_\_\_\_

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous invite également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, L'avenir en commun, en librairie ou à l'adresse suivante: <https://avenirencommun.fr/> .

Charlotte Girard

Co-Responsable du programme de la France Insoumise